

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

ACADEMIE DE PARIS

Le recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;

Arrête :

Article 1^{er} : Les 101 professeurs certifiés de classe normale dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement pour l'accès au grade de la classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés au titre de l'année 2024.

NOM USUEL	NOM DE FAMILLE	PRENOM	DISCIPLINE
FOURNIE	FOURNIE	MARC	mathématiques
OLLIVIER	OLLIVIER	CHRISTINE	lettres modernes
DREYFUS	DREYFUS	FRANCOIS	lettres modernes
KRIER	GOMARD	PATRICIA	histoire et géographie
CARRE	CARRE	FABRICE	histoire et géographie
RADI	RADI	PHILIPPE	mathématiques
FELIN	FELIN	JEAN-PIERRE	ct aux : chef de travaux gestion et informatique
VACHON	VACHON	CLAIRE	histoire et géographie
LAHON-GRIMAUD	LAHON-GRIMAUD	ASTRID	histoire et géographie
RIOUX	FAURE	EMMANUELLE	histoire et géographie
GOIJAT	GOIJAT	OLIVIER	histoire et géographie
COURROY	COURROY	SANDRINE	anglais
ELIARD	ELIARD	SOPHIE	philosophie
CHAUDREL	CHAUDREL	DOMINIQUE	lettres modernes
WOLFF	WOLFF	CATHERINE	histoire et géographie
GUERRY	BERNIER	NATHALIE	lettres modernes
FOREST	FOREST	BENEDICTE	histoire et géographie
ASSOULINE	SMADJA	VERONIQUE	lettres modernes
DUVEAU	DUVEAU	EMMANUEL	histoire et géographie
KUHNER	DEVOLDER	SYLVIE	allemand
DOUZIL	DOUZIL	LAURENCE	lettres classiques
PAHIN	PAHIN	HELENE	anglais
BARLEN	GRIBENSKI	CLAUDINE	mathématiques
CHAMBOST	CHAMBOST	CAROLINE	lettres classiques
COLAS	COLAS	MARTIN	histoire et géographie
BAYET	BAYET	JULIETTE	lettres modernes
BACCUS	BACCUS	NATHALIE	lettres modernes
DJELLAL	DJELLAL	NOUAMANE	lettres modernes
WALDMAN	WALDMAN	DAVID	philosophie
TAIEB MALAI	TAIEB	SABRINA	espagnol
JAN	BERTHON	FLORIANE	lettres modernes
SAFAR	CARDOSO	SYLVIE	histoire et géographie
BORDE	ABIMBOLA	SONIA	lettres modernes

SALEH	SALEH	CHRISTOPHE	histoire et géographie
RENESME-DELOCHE	DELOCHE	DOMINIQUE	lettres modernes
RIBOT	RIBOT	SONIA	espagnol
LAGES	LAGES	FREDERIC	éducation musicale et chant choral
KING	BODENES	ANNE	anglais
JOLLY	JOLLY	CELINE ANNE	histoire et géographie
DE SAINT GERMAIN	DE SAINT GERMAIN	HELENE	documentation
MOUSSALI	MOUSSALI	AMEL	lettres classiques
DOILLET	DOILLET	MARTINE	sciences de la vie et de la terre
AUCLAIR	AUCLAIR	DELPHINE SOPHIE	lettres modernes
LIBERT	LIBERT	MATHIAS	histoire et géographie
BRUNET	BRUNET	DELPHINE	lettres modernes
LOPEZ	LOPEZ	CELIA	espagnol
ORSINI	ORSINI	MARIE LOUISE	documentation
BOUVIER	BOUVIER	AURELIEN	histoire et géographie
THERNISIEN	THERNISIEN	LAURENT	histoire et géographie
SINDA	SINDA	SABINE	lettres modernes
BENSOUSSAN	BEN-SOUSSAN	FLORENCE	espagnol
FAIK	CHBAB	FATIMA	sciences physiques et chimiques
NODE LANGLOIS	NODE LANGLOIS	GUILLAUME	histoire et géographie
FAIVRE	FAIVRE	LAETITIA	anglais
RAKOTOARIVONY	RAKOTOARIVONY	ROXANE	anglais
SOFYANE	SOFYANE	ABDELHAMID	sciences physiques et chimiques
LUGRIN	LUGRIN	ANGELA	lettres modernes
COSTANZA	COSTANZA	ISABELLE	arts appliqués
BOCCA	BOCCA	BRUNO	éducation musicale et chant choral
RECOTILLON	RECOTILLON	NICOLAS	mathématiques
JEANNEAU	SIMONIN	MARTINE	histoire et géographie
JOUVET	JOUVET	ISABELLE	anglais
ADJIMAN	TOUZE	MARIANNE	histoire et géographie
DI GERONIMO	GOUJON	NATHALIE	lettres classiques
COQUIO	COTTE	VIRGINIE	lettres classiques
RIEFFEL	RIEFFEL	CLAUDE	allemand
PAGET	BESSIRARD	ANNE	lettres classiques
HENRY	HENRY	FLORENCE	espagnol
PARDON	PARDON	JEAN LUC	éducation musicale et chant choral
VILAIN	VILAIN	CECILE	sciences physiques et chimiques
RAMOND	MOUNIER	SOLANGE	anglais
NABET	NABET	VALERIE	anglais
COQBLIN MELLINI	COQBLIN	CHRISTINE	anglais
SERNA-BERGER	SERNA	FREDERIQUE	lettres modernes
DUFOUR	DUFOUR	MARC-OLIVIER	physique appliquée
COLLUMEAU	COLLUMEAU	BERNARD	histoire et géographie
GAUDIN	GAUDIN	MARIE FRANCOISE	histoire et géographie
JAUSSELY	CHERONNET	DOMINIQUE	Hôtellerie et restauration option service et accueil
DEDIEU	DEDIEU	FRANCOISE	technologie
DEYSSON	DEYSSON	FREDERIC	physique - chimie
MINART	MINART	THIERRY	mathématiques
CATTACIN	CATTACIN	JEAN-LUC	anglais
DURMAN	DURMAN	TALINE	histoire et géographie
FERRARI	FERRARI	ISABELLE	chinois
BRIAUD	MEZINE	ADDIDI	mathématiques
RONDIER	DELCROIX	SYLVIE	histoire et géographie

MORO ARRIBA	MORO ARRIBA	MARIE-THERESE	philosophie
CABLAT	CABLAT	PHILIPPE	lettres modernes
FALCON	FALCON	THIERRY	arts appliqués
SMOLNIK	SMOLNIK	FREDERIC	lettres modernes
NEGHYEF	NEGHYEF	MOHAMMED	mathématiques
FOUASSIER	FOUASSIER	PASCAL	lettres modernes
SIMON	SIMON	LAURENT	anglais
ROUGIEUX	ROUGIEUX	EMMANUEL	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie mécanique
GONZALEZ	GONZALEZ	JEAN CLAUDE	espagnol
BOISSEAU	BOISSEAU	FREDERIC	mathématiques
KALINSKI	KALINSKI	XAVIER	économie et gestion option comptabilité et finance
MAYEUR	MAYEUR	FRANCK	Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique
CUNCHON	CUNCHON	LAURENT	mathématiques
GIRY	GIRY	MARK	lettres modernes
DUPUY	DUPUY	EMMANUEL	mathématiques

Article 2 : le présent arrêté est publié sur le site académique et est affiché dans les locaux du rectorat, pendant une durée de deux mois à compter de la date de signature.

Fait à Paris, le 5 juillet 2024

Pour le recteur de la région académique Ile de France,
Recteur de l'académie de Paris,
Chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France,
Pour la secrétaire générale de l'enseignement scolaire,
Et par délégation,
Le secrétaire générale adjoint
Directeur des ressources humaines,



Thibaut PIERRE

Voies et délais de recours

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former :

soit un recours gracieux ou hiérarchique,
soit un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

Si vous avez d'abord exercé un recours gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision, le délai pour former un recours contentieux est de 2 mois* :

à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;

ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de 2 mois dont disposait l'administration, en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

Dans les cas très exceptionnels où une décision explicite de rejet intervient dans un délai de 2 mois après la décision implicite – c'est à dire dans un délai de 4 mois à compter de la notification de la présente décision – vous disposez à nouveau d'un délai de 2 mois* à compter de la notification de cette décision explicite pour former un recours contentieux.

En cas de recours contentieux, vous pouvez saisir le tribunal administratif au moyen de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

* 4 mois pour les agents demeurant à l'étranger.

NOTA :

- La part des femmes parmi les agents promouvables à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 61.18%, la part des hommes est de 38.82%.
- La part des femmes parmi les agents inscrits sur le tableau d'avancement à la classe exceptionnelle des professeurs certifiés est de 61.39%, la part des hommes est de 38.61%.